

Note de présentation brève et synthétique

du budget primitif 2025

Budget communal

COMMUNE de TOUDON



*D'un au milieu de celle, becqué et suplé
de qu'elle, paré avec ses nez de même,
banquet de la patrie de l'écou et communauté
d'une étude à cege nait du même.*

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune (www.toudon.fr).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de

la collectivité. Il doit normalement être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 04 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté par simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- o De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- o De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- o De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget est établi en utilisant l'Instruction budgétaire et comptable M57 abrégé applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- o D'un côté, la section de fonctionnement couvre la gestion des affaires courantes ;
- o De l'autre côté, la section d'investissement qui permet de concrétiser des projets durables pour l'avenir.

Le budget primitif est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

I. Caractéristiques de la commune de Toudon

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2025 : 354

Superficie : 18.52 km²

Employés : 1 adjoint technique principal 2^e classe, 1 adjoint technique et 1 adjoint administratif

Le conseil municipal : Le Maire, 3 adjoints, 5 conseillers

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, qui ne durent pas dans le temps.

✓ Les prévisions de recettes de la section

Suite aux résultats de fonctionnement de 2024, l'excédent de fonctionnement est réparti en affectation à la section de fonctionnement et la CAF (Capacité d'Auto-Financement) à la section d'investissement 021.

Pour la section de fonctionnement 235 772.95 €, sont affectés à l'article 002

Chapitres	Prévisions 2025
002 - Résultat reporté	235 772.95 €
013 - Atténuation de charges	200.00 €
70 - Produits de service	15 940.00 €
73 - Impôts et taxes	41 600.00 €
731 - Fiscalité locale	104 110.00 €
74 - Dotations et participations, dont <i>(liste non exhaustive)</i>	95 480.00 €
74111 - Dotation forfaitaire des communes	30 000.00 €
741121 - Dotation solidarité rurale	28 000.00 €
741127 - Dotation nationale de péréquation	18 000.00 €
742 - Dotations aux élus locaux	4 500.00 €
7473 - Participations département	2 175.00 €
74836 - Attribution de fonds département de péréquation	2 500.00 €
748374 - Dotation biodiversité et aménités rurales	9 000.00 €
75 - Autres produits gestion courante <i>(revenu des immeubles)</i>	29 410.00 €
77 - Produits exceptionnels	10.00 €
78 - Reprise sur provisions	465.00 €
TOTAL	522 987.95 €

Chapitre 002 - Résultat antérieur : Ce chapitre est le résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le remboursement effectués des parents concernant le centre aérer.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Toutes les taxes et compensation sont enregistrées dans ce chapitre.

Chapitre 731 : Ce compte est utilisé par toute collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale bénéficiant de contributions directes correspondant aux ressources fiscales prévues par le Code général des impôts.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2024 était de 85 651.00 €.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements communaux, location de la salle polyvalente).

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances. Les prévisions de recettes de fonctionnement correspondent aux sommes devant être encaissées au titre des locations communales, aux impôts locaux (compensation habitation, foncier bâti et non bâti), aux dotations versées par l'état, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, et à diverses subventions.

Chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » : Il comprend des subdivisions distinguant les reprises sur charges calculées de fonctionnement ou financières.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : compensation de la taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti : 145 710.00 €
- Les dotations versées par l'état : 95 480.00 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 29 410.00 €

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour l'année 2025 représentent un montant de 522 987.95 €

- ✓ Les principales prévisions de dépenses de la section

Chapitres	Prévisions 2025
011 - Charges à caractère général, dont <i>(liste non exhaustive)</i>	199 202.51 €
60611 – eau	2 000.00 €

60612 – électricité	15 000.00€
60622 – carburant	6 000.00 €
60623 - Alimentation	500.00 €
6063/6064 – fournitures non stockées	23 200.00 €
6065 – budget bibliothèque	200.00 €
611 – contrat prestation services	14 500.00 €
612 – contrat de Crédit-Bail	5 600.00 €
613 – locations	1 000.00 €
615.... – Entretien de voirie et bâtiments	36 700.00 €
6156 – maintenance	15 000.00 €
6161/6168 – assurances multirisques	8 502.51 €
617 – études et recherches	3 000.00 €
618 – formations	1 000.00 €
622 – rémunération intermédiaires et honoraires	30 000.00 €
623 – publicité, publication, relations publiques	15 000.00 €
625 – déplacements	1 000.00 €
626 – frais postaux et télécom	6 000.00 €
012 - Charge de personnel	119 594.99 €
014 - Atténuations de produits	25 000.00 €
65 - Autres charges courantes de gestion, dont (<i>liste non exhaustive</i>)	65 904.45 €
65311 – indemnité élus	28 000.00 €
6541 – Créances admises en non-valeur	2 000.00 €
6553 - contributions SDIS	1 704.45 €
65561 – compensation des charges du territoire (ex : SDEG)	25 000.00 €
6558 - autres contributions obligatoires	1 000.00 €
65748 - subvention de fonctionnement aux associations	5 000.00 €
66 – Charges financières	286.00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00 €
68 - Dotations aux provisions	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	110 000.00 €
TOTAL	522 987.95 €

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : électricité, téléphone, fournitures administratives, les primes d'assurances...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Les reversements et restitutions sur impôts et taxes sont des moindres produits et non des charges d'exploitation enregistrées en classe 6. Ils font donc obligatoirement l'objet de l'émission d'un mandat sur une subdivision du compte 739.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre prévoit, le contingent du service incendie, le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations...

Chapitre 66 : Il enregistre les charges rattachées à la gestion financière dont les intérêts payés à l'échéance lors des emprunts.

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement total ou partiel d'un titre émis sur une année antérieure.

Chapitre 68 : Le compte 68 distingue parmi les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions deux catégories :

- celles qui relèvent des charges de fonctionnement normal ou courant ;
- celles qui constituent des charges financières.

Les dépréciations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation de la perte de valeur.

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent très probables. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et charges.

Chapitre 023, Chapitre d'ordre : Il est utilisé pour effectuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : la Capacité d'AutoFinancement (CAF).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des voiries et bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les charges exceptionnelles

Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 représentent un montant de 522 987.95 €

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

- ✓ Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel durable, véhicules, biens immobiliers, études, travaux sur des constructions déjà existantes, ou constructions de nouveaux espaces publics
- En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), la taxe d'aménagement, ainsi que les excédents de fonctionnement

✓ Les recettes de la section d'investissement

Chapitres	Prévisions 2025
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	189 547.23 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	110 000.00 €
024 - Produit des cessions d'immobilisation	2 500.00 €
041 - Opérations patrimoniales	409 921.18 €
10 - Dotations Fond divers Réserves	20 100.00 €
1068 - Excédents de fonctionnement	0.00 €
13 - Subventions d'Investissements	267 019.90 €
16 – Emprunts et dettes assimilées, dont	20 850.00 €
1641 – Emprunts	20 000.00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	850.00 €
TOTAL	1 019 938.31 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : Les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » permet de recevoir des virements de crédit de la section de fonctionnement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisation : permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette et retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Chapitre 10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068) : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement de la TVA versée par la commune lors de dépenses d'investissement sur une année antérieure ou encore la taxe d'aménagement.

Imputation 1068 - Excédents de fonctionnement : transfère de l'excédent de fonctionnement est égale ou supérieur au besoin en financement a minima vers le compte 1068 (recette d'investissement) du BP un montant couvrant la totalité du besoin d'investissement si le chapitre 002 est négatif.

Chapitre 13 - Subventions d'Investissements : comprend pour l'essentiel les subventions du conseil départemental, de la région ou de l'Etat pour les projets d'investissement de la commune.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : comprend pour l'essentiel un versement si un crédit est à faire pour financer un projet de la commune.

Article 165 - Dépôts cautionnements Reçus : comprend les cautions d'un futur locataire.

Le volume total des prévisions de recettes est de 1 019 938.31 €. Les principales recettes proviennent de :

- Report d'exécution d'investissement de 2024 au 001 de 189 547.23 €
- Subvention de l'Etat : Fond Vert et DETR
- Subventions régionales
- Subventions départementales
- Dotation Cantonale d'Aménagement 2024
- FCTVA
- Excédent de fonctionnement au 021

Suite aux résultats de fonctionnement de 2024, l'excédent de fonctionnement est réparti en affectation à la section de fonctionnement et à la section d'investissement.

Pour la section d'investissement 110 000.00 € sont affectés à l'article 021

✓ Les prévisions de dépenses de la section d'investissement

Chapitres	Prévisions 2025
041 – Opérations patrimoniales	409 921.18 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 125.60 €
16 - Emprunts et dettes assimilées, dont	1 500.00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 500.00 €
20 - Immobilisations Incorporelles	139 000.00 €
21 - Immobilisations Corporelles	267 424.13 €
23 - Immobilisations en cours	199 968.00 €
TOTAL	1 019 938.31 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant. Dans notre cas, il faut intégrer les études de l'Aléa Rocheux de la Route de la Comba qui a été réalisé en Délégation de maîtrise d'ouvrage à notre Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : Ce chapitre comprend le paiement d'une taxe d'aménagement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement du capital de la dette de la commune.

Article 165 - Dépôts cautionnements Reçus : Ce chapitre comprend le remboursement d'une caution lors d'un départ d'un locataire.

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles : Ce chapitre comprend le paiement des frais études et d'élaboration, des Concessions et droit similaires....

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : Ce chapitre comprend le paiement des travaux ou achat qui doit rentrer dans l'actif de la commune.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : Ce chapitre comprend le paiement de travaux confiés à des tiers (exemple EPCI) ou dont les travaux sont en cours et non terminés à la fin de l'exercice. C'est le cas de l'Aléa Rocheux de la Route de la Comba qui a été réalisé en Délégation de maîtrise d'ouvrage à notre Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Le volume total des prévisions de dépenses est de 1 019 938.31 € (ce montant comprend les reports de restes à réaliser de 2024).

Les principales prévisions sont :

- Réfection du mur de soutènement route de la Comba phase 2 ;
- Equipement en cas de risques ;
- Etude de l'aménagement de l'espace Saint Jean pour une Salle Polyvalente ;
- Intégration des Travaux de sécurisation de l'aléa rocheux de la route de la Comba ;
- Réfection des marches du bâtiment de la Mairie ;

- Re-jointement d'un mur rue haute ;
- Jonction entre le mur de soutènement Route de la COMBA et le passage de l'AMOURIER ;
- Réfection d'une partie de la toiture du bâtiment Mairie ;
- Travaux de VRD et de canalisation des eaux pluviales du vallon SAINT PIERRE ;
- Création d'un radier au vallon de la TRAVERSE ;
- Création d'un radier au vallon de la PARRA ;
- Réfection de la toiture de l'immeuble de l'ESTARNAOU ;
- Panneau d'information numérique.

Diagramme explicatif des différentes sections du Budget Primitif 2025 en fin de page.

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés

BUDGET PRIMITIF 2025

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES		CA 2023	BP 2024	Evolution
Charges générales - 011	151 439,67 €	199 202,51 €	31,54%	
Charges de personnel - 012	76 254,14 €	119 594,99 €	56,84%	
Charges courantes - 65	105 132,72 €	65 904,49 €	-37,90%	
Charges financières - 66	-	286,00 €		
Virement Section Investissement	91 916,93 €	110 000,00 €	19,67% (023)	
Charges exceptionnelles - 67	1 305,44 €	3 000,00 €	129,81%	
FNIGIR / PVA - 014	19 674,00 €	25 000,00 €	27,07%	
Provision pour créance douteuse - 68	-	-		
Opération d'ordre	-	-		
TOTAL		522 987,96 €	412 987,95 €	

Total sans virement section investissement

RECETTES		CA 2023	BP 2024	Evolution
Excédent Fonctionnement N-1 - 002	249 029,31 €	236 772,96 €	-5,32%	
Atténuation de charges - 013	-	200,00 €		
Produit exceptionnel - 77	300,00 €	10,00 €	-96,67%	
Produit des services - 70	28 967,87 €	15 940,00 €	-44,97%	
Taxes / impôts - 73	165 607,93 €	145 710,00 €	-12,02%	
Dotations participation - 74	108 265,78 €	95 480,00 €	-11,81%	
Autres produits - 75	30 442,13 €	29 410,00 €	-3,39%	
Mandat annulé	-	-		
Reprise sur Provision - 78	8 266,00 €	465,00 €	-94,37%	
TOTAL		622 987,96 €	287 215,00 €	

Total sans excédent fonctionnement N-1

INVESTISSEMENT

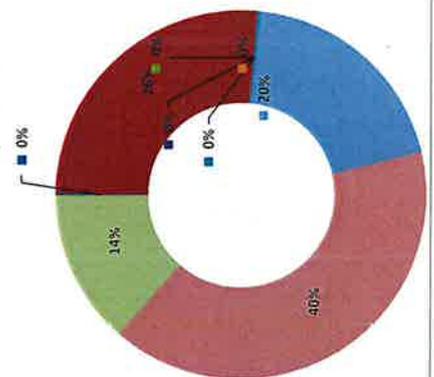
DEPENSES		CA 2023	BP 2024	Evolution
Remboursement emprunt - 16	250,00 €	1 500,00 €	60,33%	
Programmes 21	145 066,01 €	267 424,13 €	45,75%	
Fonds de concours	-	-		
Déficit investissement N-1	-	-		
Taxe aménagement trop perçu - 10	259 568,54 €	2 125,60 €	-12111,54%	
Opération compte de tiers	-	-		
Immo en cours - 23	116 592,00 €	199 968,00 €	41,69%	
Opération d'ordre - 041	1 125,00 €	409 921,19 €	99,73%	
Immo Incorporables - 20	-	139 000,00 €	100,00%	
TOTAL		1 019 938,91 €	268 924,13 €	

Total sans déficit investissement N-1

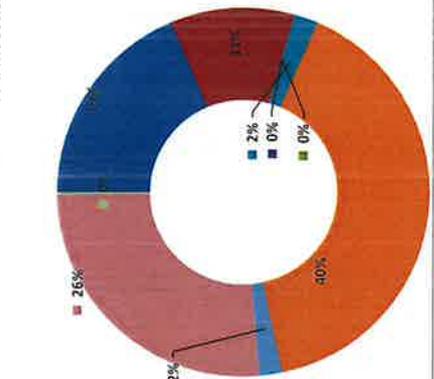
RECETTES		CA 2023	BP 2024	Evolution
Excédent Investissement N-1 - 001	587 094,36 €	189 547,23 €	-209,74%	
Virement du Fonctionnement - 021	91 916,93 €	110 000,00 €	16,44%	
Excédent Fonctionnement (1068)	-	-		
Opération compte de tiers	-	-		
EMPRUNT / caution - 16	750,00 €	20 850,00 €	96,40%	
Opération d'ordre - 040 & 041	8 051,19 €	409 921,18 €	98,04%	
FCTVA - 10	16 776,47 €	20 100,00 €	16,53%	
Programmes - 13	106 122,35 €	267 019,90 €	60,26%	
Produit des cession Immo - 024	-	2 500,00 €	100,00%	
TOTAL		1 019 938,31 €	100,00%	

Total sans virement du fonctionnement

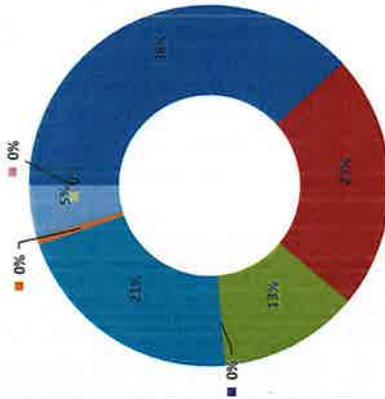
Dépenses d'investissement



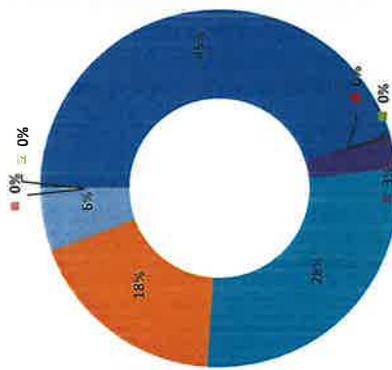
Recettes d'investissement



Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



Note de présentation brève et synthétique
Budget Primitif 2025 Communal
TOUDON

Présenté par le Maire,

Pierre CORBIN

A TOUDON, le 09/04/2025

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire du 04/04/2025
sans quorum et reconvoqué pour le 09/04/2025.

Première convocation le 21/03/2025.

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 05

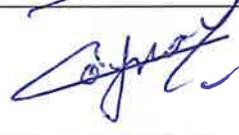
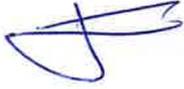
Nombre de suffrages exprimés : 05

VOTES : Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 00

Date de Convocation : 05/04/2025

PRESENT AU CONSEIL			POUVOIR	
NUM	QUALITE, NOM ET PRENOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
	M. CORBIN Pierre			
2	M. CAGNOL Robert			
3	M. GASTAUD Patrice			
4	M. TEILLAS Daniel			
5	M. LAUGIER Jean-Pierre			
6	M. PARMENTELOT Teddy			
7	M. MALFATTI Rodolphe			
8	M. GIAVINA Pascal			
9	M. DERNAUCOURT Thierry	